



SEANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2009

Extrait du Registre des Délibérations

L'An deux mille neuf et le quinze janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de Monsieur Georges FRECHE.

Nombre de membres en exercice : 90

Etaient présents ou représentés : MM ABBOU, ALLOUCHE, ANDREU, Mme ANTOINE-SANTONJA, MM ARAGON, ASLANIAN, ATLAN, AUDRIN, BARRANDON, Mmes BECCARIA, BENEZECH, BERGER, BIGAS, BLANPIED, BONIFACE-PASCAL, MM BONNAL, BOUILLE, Mme BOYER, M. BREYSSE, Mme BUONO, M. CAIZÉRGUES, Mmes CAPUOZZI-Mme CASTRE, M. CHASSING, BOUALAM, CASSAR, M. CASTET, COULET, Mmes COUVERT, Mme CLAVERIE, MM COMBETTES, DANAN, MM DELAFOSSÉ. DELON. Mme DELONCLE, M. DEWINTRE, Mme DOMBRE-MM DUDIEUZERE. DUFOUR. FLEURENCE. Mme FOURTEAU. COSTE, MM FRAYSSE, FRECHE, Mme GALABRUN BOULBES, MM GELY, GESBERT, GRAND, Mme JACQUEST, M. JOUVE, Mme LABROUSSE, MM LANDIER, LEGOUGE, LEVITA, LOPEZ, Mme MANDROUX, MM H. MARTIN, J. MARTIN, MARTINIER, MARTY, MAUREL, MEISSONNIER, MEUNIER, Mme MIENVILLE, MM MORALES, MORTIER, MOURE, MOYNIER, PASSET, PASTOR, PELLET, Mme OVISTGAARD, MM REVOL, Mme PRUNIER, M. OUIOT. SAUREL, SEGURA, SIVIEUDE, Mme SOUCHE, MM SUBRA, SUDRES, THINES, TOUCHON, Mme TROADEC-ROBERT, MM TSITSONIS, VALETTE, VIGNAL, ZYLBERMAN.

Absents: MM ALAUZET, ANDRE, Mme BEN OUARGHA JAFFIOL.

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIES NOUVELLES ET GESTION DES TEMPS – ARRET DES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE URBAINE DE MONTPELLIER – APPROBATION

Monsieur C. Morales, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, Président délégué de la Commission Développement Durable, Energies Nouvelles et Gestion des Temps, rapporte :

En application de la Directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, transcrite dans le droit français par la loi du 26 octobre 2005, la Communauté d'Agglomération de Montpellier, compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, se doit d'établir une évaluation cartographique de l'environnement sonore.

Conformément aux textes réglementaires, cette évaluation est établie à l'échelle de l'unité urbaine au sens de l'INSEE, soit 10 communes de la Communauté d'Agglomération de Montpellier : Castelnau le Lez, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Saint-Jean-de-Védas et Vendargues.

Cette évaluation ne porte que sur les sources de bruits liées aux transports et aux activités industrielles. A ce titre, elle ne concerne pas les sources de bruits liées aux activités domestiques ou de loisirs.

Documents non opposables, les cartes issues de cette évaluation ont vocation à permettre une information du public et constituer, par ailleurs, un référentiel susceptible d'orienter des mesures d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore.

Dans cette optique, le décret d'application du 24 mars 2006 prévoit, d'une part, que ces cartes soient tenues à la disposition du public, notamment par voie électronique, et, d'autre part, qu'elles servent de support à l'établissement de plans de prévention du bruit dans l'environnement.

A l'issue d'une démarche d'étude ayant mobilisée les communes concernées ainsi que les gestionnaires d'infrastructures, la Communauté d'Agglomération de Montpellier se propose, aujourd'hui, d'arrêter ces cartes de bruit. C'est l'objet de la présente délibération dont les annexes précisent le contenu technique qui, outre les documents cartographiques, comprend notamment l'exposé de la méthodologie utilisée et l'évaluation des populations exposées.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- arrêter les cartes de bruit stratégiques du territoire de l'unité urbaine de Montpellier ;

- autoriser leur mise à disposition du public ;

- autoriser Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, délégué dans le domaine « Développement Durable, Energies Nouvelles et Gestion des Temps », à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte.

Pour extrait certifié conforme à l'original. Le Président.

Georges FRECHE.

8689-2

Ekrtifie executoire Publie le *22/01/0*9

DEPOSE EN PREFECTURE LE: 21/01/09

ENVIRONNEMENT

MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

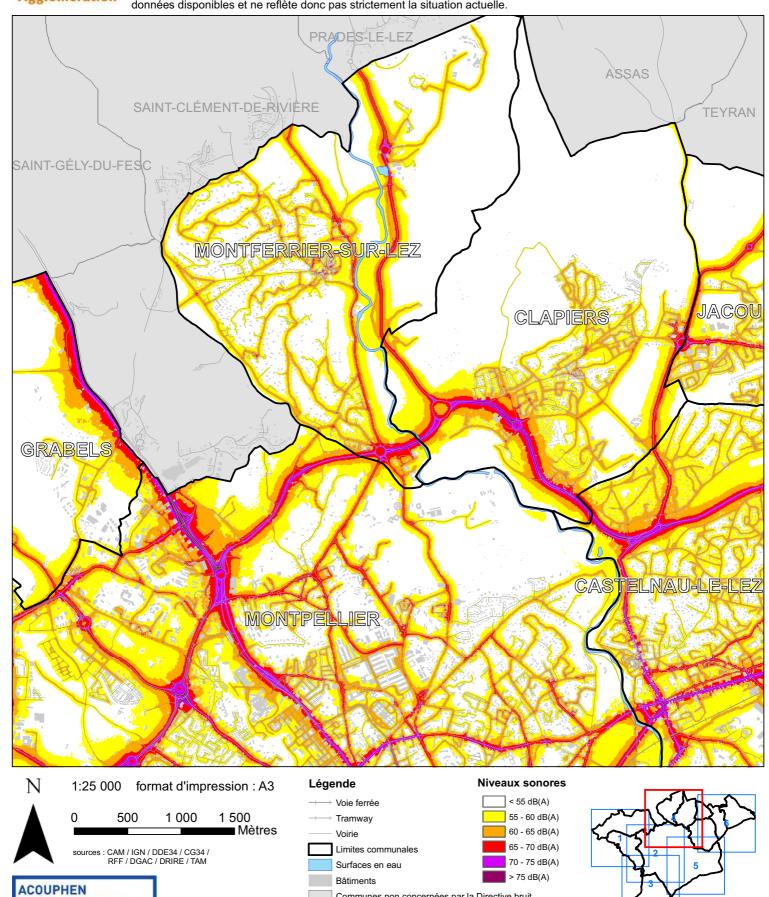
CARTE DE MODELISATION DU BRUIT ROUTIER

carte de type A - situation 2005

indicateur global: Lden (24h)

Avertissement:

La situation observée correspond à l'année des dernières données disponibles et ne reflète donc pas strictement la situation actuelle.



Communes non concernées par la Directive bruit

ENVIRONNEMENT

MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

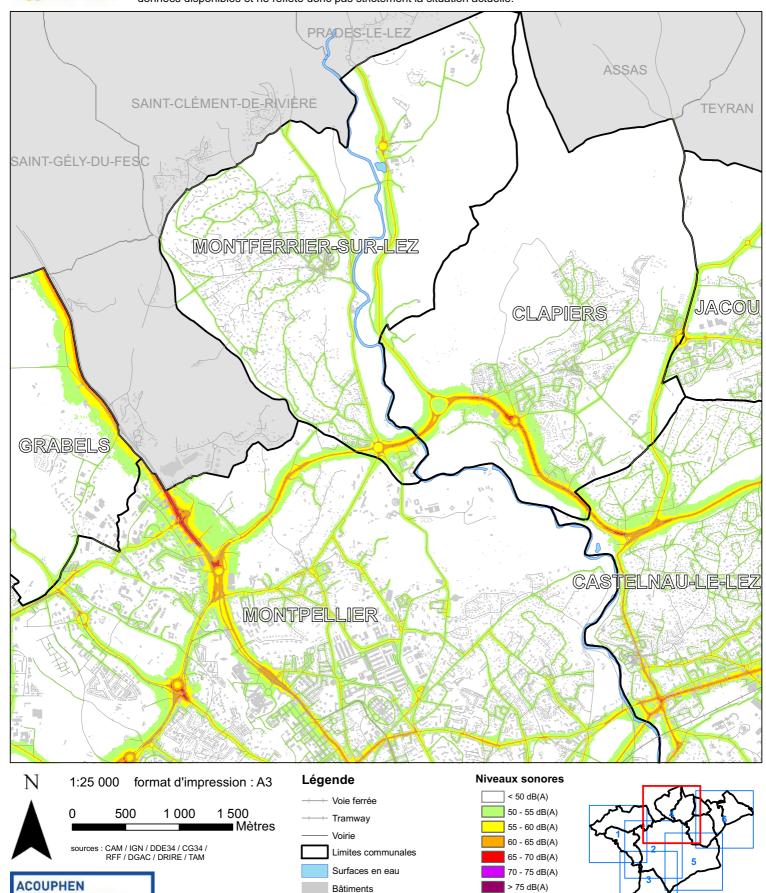
EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

CARTE DE MODELISATION DU BRUIT ROUTIER

carte de type A - situation 2005 indicateur de nuit : Ln (22h-6h)

Avertissement:

La situation observée correspond à l'année des dernières données disponibles et ne reflète donc pas strictement la situation actuelle.



Communes non concernées par la Directive bruit

Bâtiments

MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

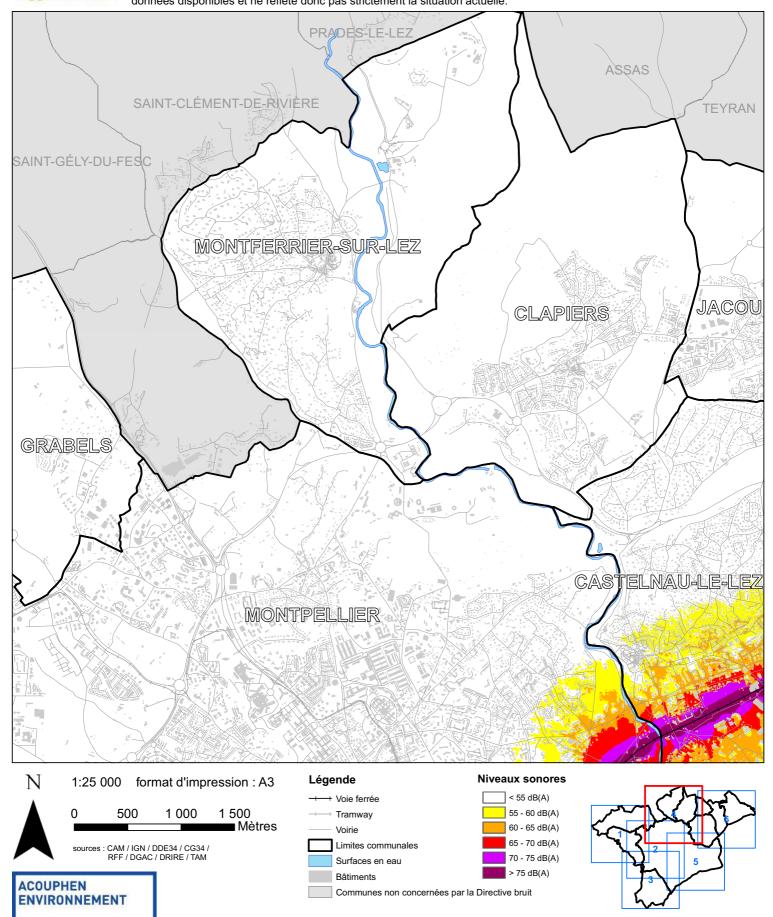
EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

CARTE DE MODELISATION DU BRUIT FERROVIAIRE

carte de type A - situation 2005

indicateur global: Lden (24h)

Avertissement:



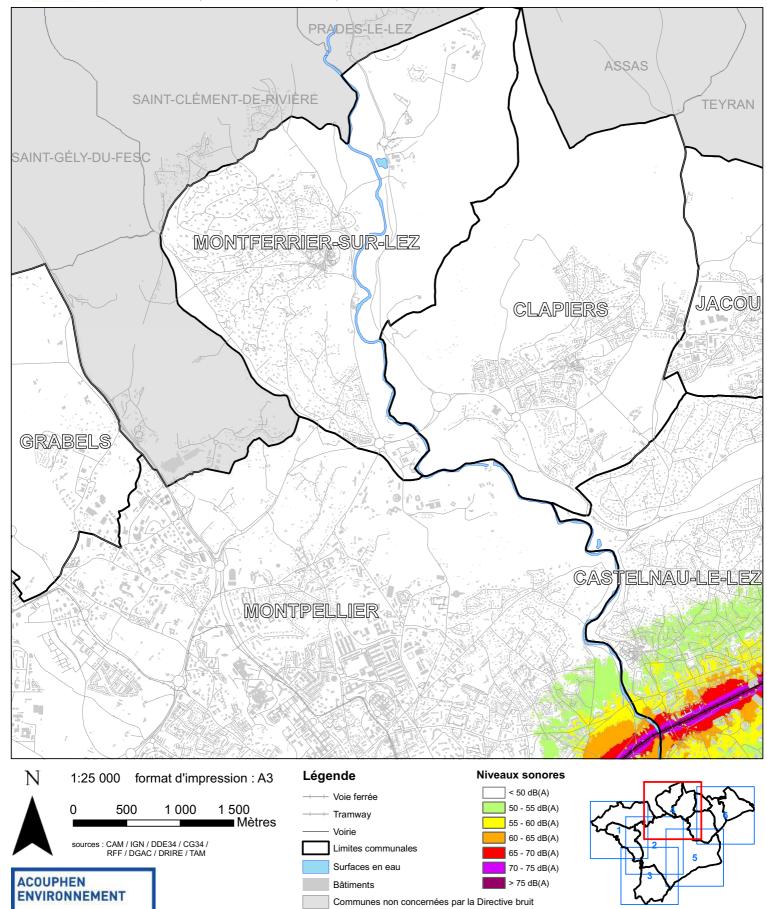
MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

CARTE DE MODELISATION DU BRUIT FERROVIAIRE

carte de type A - situation 2005 indicateur de nuit : Ln (22h-6h)

Avertissement:

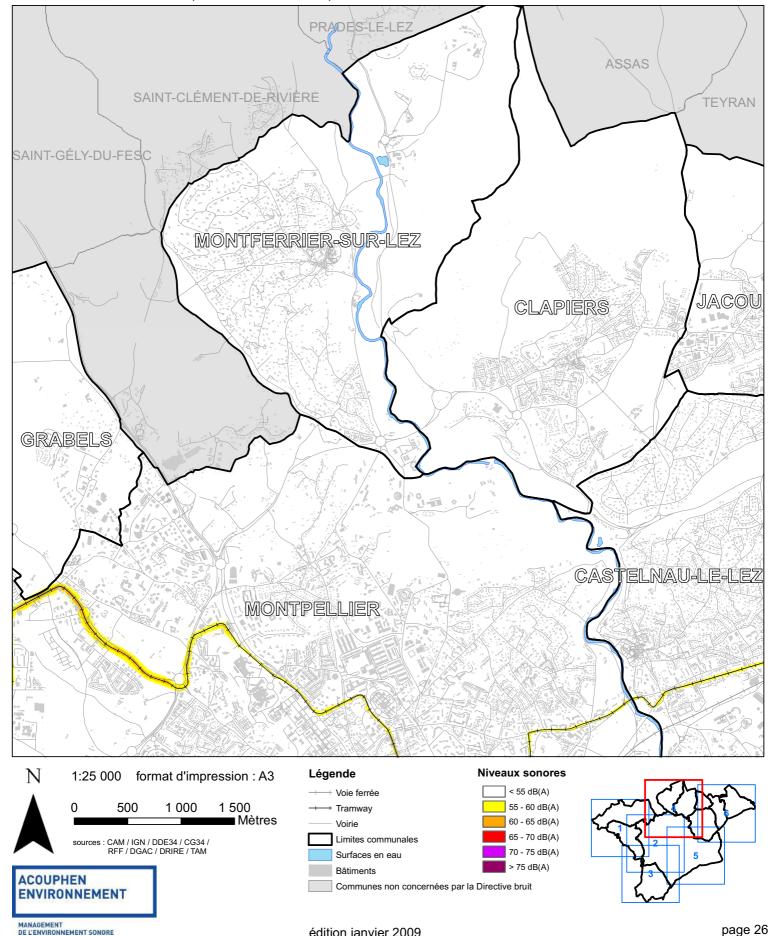


EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

CARTE DE MODELISATION DU BRUIT DE TRAMWAY

carte de type A - situation 2007 indicateur global: Lden (24h)

Avertissement:

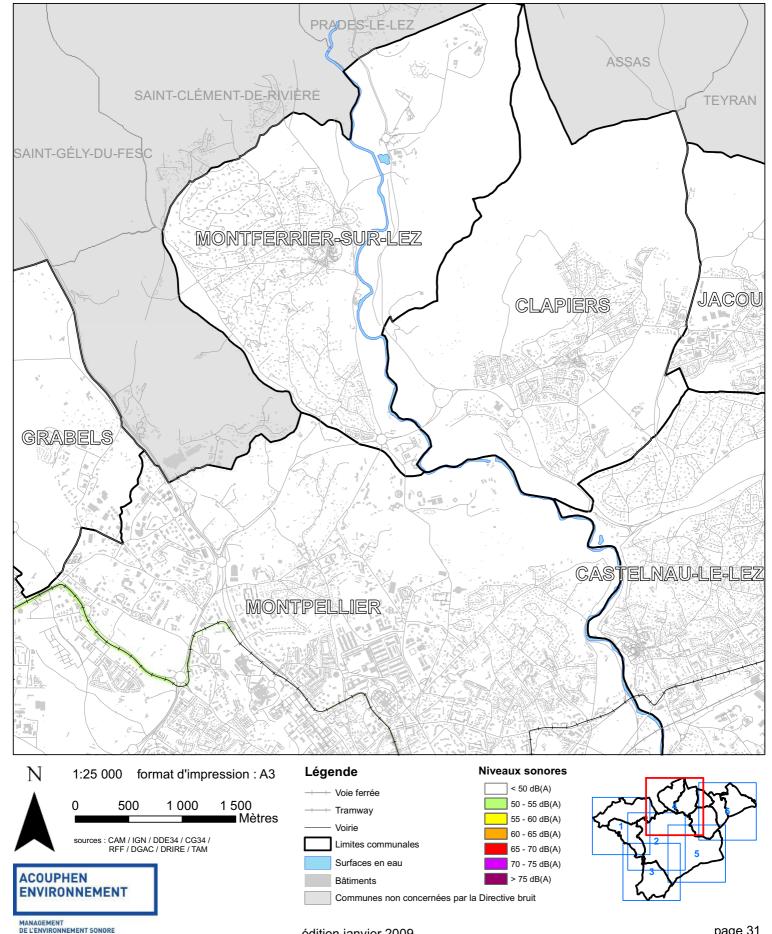


EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

CARTE DE MODELISATION DU BRUIT DE TRAMWAY

carte de type A - situation 2007 indicateur de nuit : Ln (22h-6h)

Avertissement:

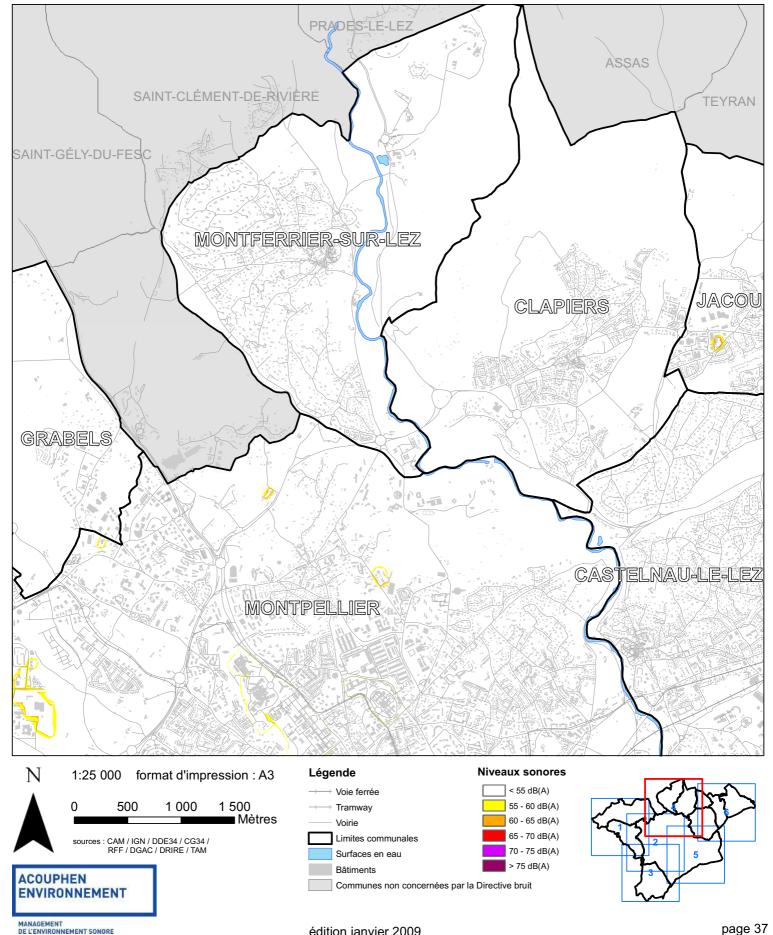


EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

CARTE DE MODELISATION DU BRUIT INDUSTRIEL

carte de type A - situation 2007 indicateur global: Lden (24h)

Avertissement:



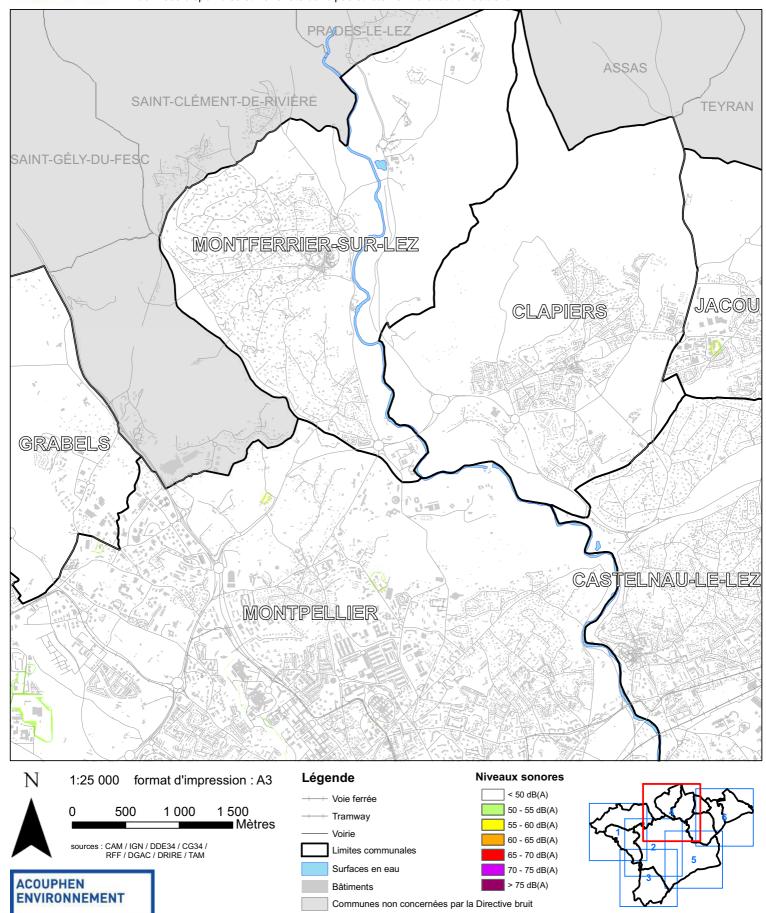
MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

CARTE DE MODELISATION DU BRUIT INDUSTRIEL

carte de type A - situation 2007 indicateur de nuit : Ln (22h-6h)

Avertissement:

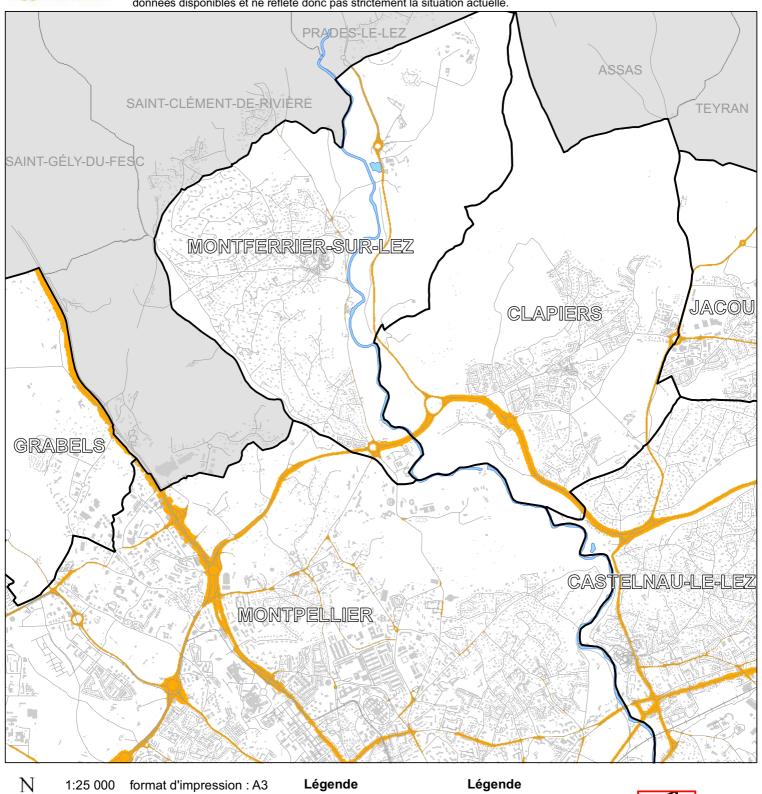


EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES **BRUIT ROUTIER**

carte de type C - situation 2005

indicateur global: Lden (24h)

Avertissement:



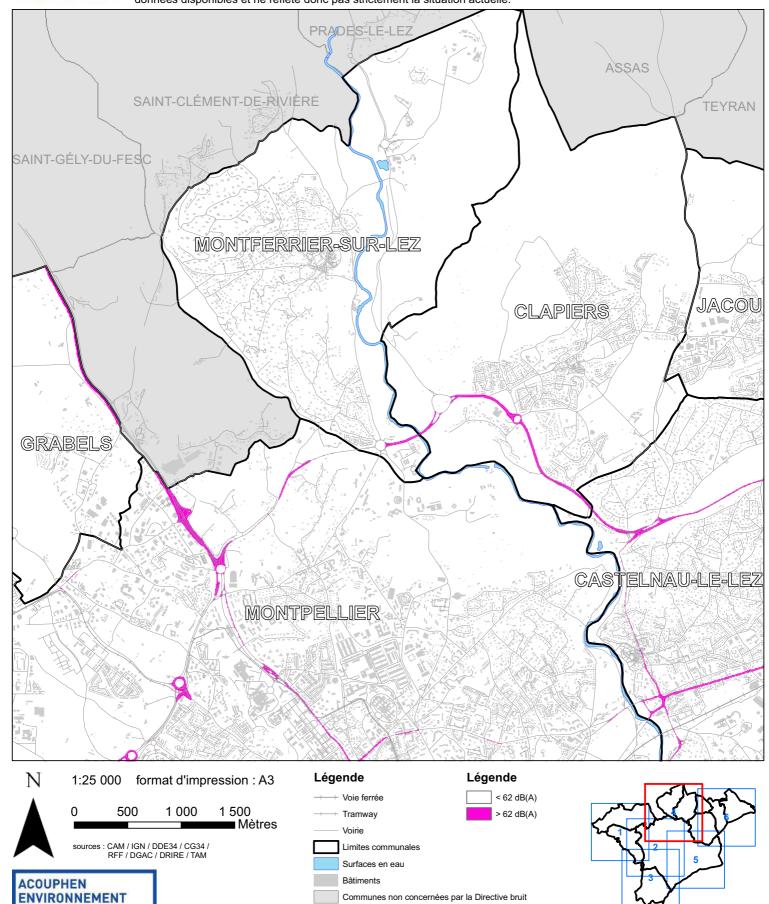


MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES BRUIT ROUTIER

carte de type C - situation 2005 indicateur de nuit : Ln (22h-6h)

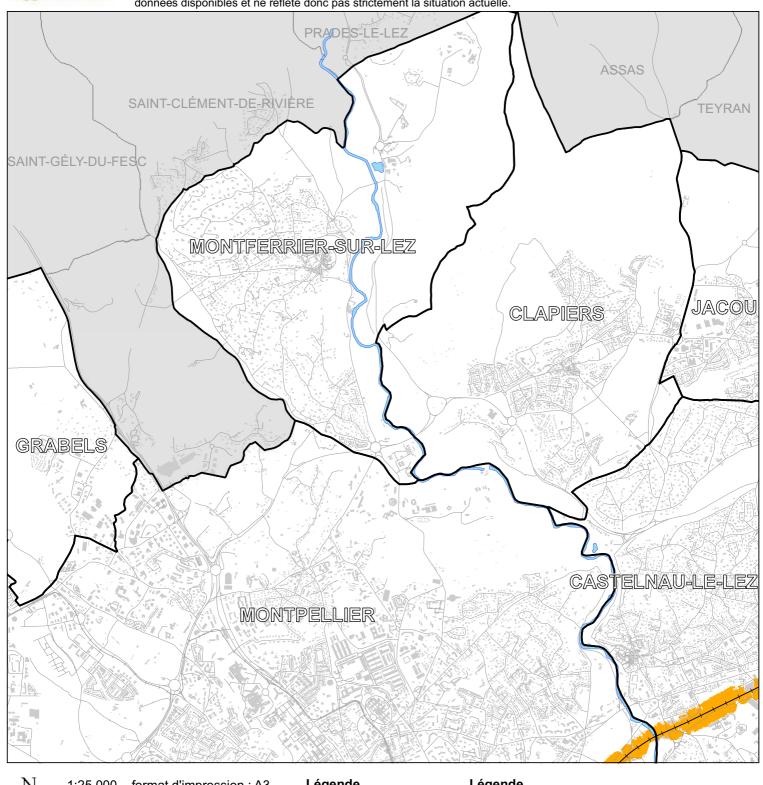
Avertissement:

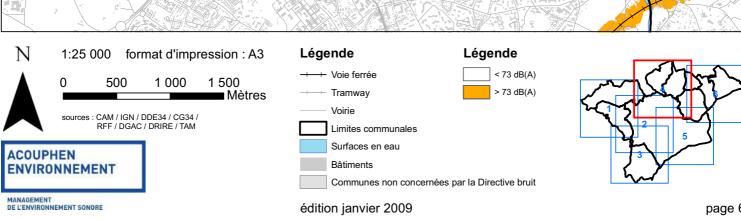


EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES **BRUIT FERROVIAIRE**

carte de type C - situation 2005 indicateur global: Lden (24h)

Avertissement:





EVALUATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES **BRUIT FERROVIAIRE**

carte de type C - situation 2005 indicateur de nuit : Ln (22h-6h)

Avertissement:

La situation observée correspond à l'année des dernières

